
TERMES DE REFERENCE

**Acquisition des boîtes de rangement des
archives normalisées pour l'OAPI**

Mars 2026

1. CONTEXTE

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est une Organisation intergouvernementale africaine spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'OAPI a été créée le 13 septembre 1962 et compte à ce jour dix-sept (17) Etats membres à savoir : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

L'OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé, au Cameroun, a pour mission :

- La délivrance des titres de propriété industrielle ;
- La mise à disposition de la documentation et la diffusion de l'information ;
- La formation en propriété intellectuelle ;
- La contribution à la promotion de la protection de la propriété littéraire et artistique ;
- La participation au développement économique des Etats membres.

Les principales caractéristiques du système OAPI dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun sont :

- Un Office de propriété industrielle commun à tous les Etats membres ;
- Une législation unique applicable en matière de propriété intellectuelle dans les dix-sept (17) Etats membres : l'Accord de Bangui et de ses annexes ;
- La centralisation de toutes les procédures de délivrance de sept (7) titres de propriété industrielle : les brevets, les modèles d'utilité, les marques de produits ou de services, les dessins et modèles industriels, les noms Commerciaux, les obtentions végétales et les indications géographiques.

Dans le cadre de la modernisation de sa gestion, l'Organisation a prévu l'acquisition de dix mille (10000) boîtes de rangement des archives normalisées ignifuges avec pH neutre.

En vue de les acquérir, l'OAPI se propose de lancer un appel d'offres national ouvert.

2. OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du présent projet consiste à l'acquisition de dix mille (10 000) boîtes de rangement des archives normalisées avec les caractéristiques suivantes :

- Carton de conservation au pH neutre
- pH 8 avec taux de charge supérieur à 3% de réserve Alcaline
- 5 épaisseurs collées à la colle d'amidon végétal (26 gr/m²)
- Carton double micros-cannelures de 3 mm
- Épaisseur 30/10 – 619 gr/m²
- Couche intérieure en kraft brun pH neutre. 3 trous de préhension
- Blocage du rabat frontal
- Renforts latéraux auto bloqués
- Fond renforcé
- Capacité d'absorption de l'eau, méthode Cobb : 20,60g/m²
- Résistance à la compression, selon ISO 12048, 1994 : 28,1 kPa (2860 kg/m²)

Le soumissionnaire devra proposer des boîtes de rangement répondant à toutes ces caractéristiques et aux dimensions suivantes :

- Cinq mille (5000) boîtes d'archives de 350x250x200 (mm)
- Cinq mille (5000) boîtes d'archives de 350x250x150 (mm)

3. LIVRABLES

Les boîtes d'archives répondant aux caractéristiques édictées par l'OAPI avec certificat du fabricant.

4. PROFIL DU PRESTATAIRE

Le prestataire devra réunir les conditions suivantes :

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine des fournitures et des mobiliers de bureaux ;
- Être inscrit dans le fichier des importateurs car les boîtes d'archives répondant aux critères susmentionnés ne sont pas disponibles sur le marché camerounais.
- Capitaliser un minimum de trois (3) ans d'expérience dans le domaine.

5. CONTENU DES OFFRES

Les offres devront notamment contenir un pli technique, un pli administratif et un pli financier distinctement marqué comme tel (les plis doivent être présentés de façon séparée).

Le pli administratif contient :

- La soumission faisant connaître la dénomination et le siège de l'entreprise ;
- Une attestation de domiciliation bancaire datant de moins de trois mois ;
- Une attestation de capacité financière délivrée par la banque en plus de la caution de soumission ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-à-vis du fisc du Cameroun ;
- La preuve que l'entreprise est à jour vis-vis de la Caisse Nationale de prévoyance sociale (CNPS).

Le pli technique contient :

- Une description de l'entreprise ;
- Une copie signée des termes de référence ;
- Les références techniques (fournitures de cette nature déjà effectuées) ;
- Un exposé décrivant de manière explicite la compréhension des besoins exprimés par l'OAPI ;
- Une proposition de calendrier prévisionnel ;
- Les agréments de représentation, s'il y a lieu.
- Le justificatif du paiement des frais de participation à l'appel d'offres d'un montant de 50.000 F.CFA versé dans les comptes de l'OAPI ouvert dans les banques UBA et AFG BANK sous les références ci-après :

UBA BANQUE :

Code Banque :10033

Code Agence : 05207

Numéro de Compte : 07003000016

Clé : 87

Code Swift : UNAFCMCX ;

IBAN : CM21 10033 05207 07003000016 87

AFG BANK :

Code Banque : 10034

Code Agence : 00050

Numéro de Compte : 9522815008

Clé : 10

Code Swift : ATCRCMCM

IBAN : CM21 10034 00050 95228150008 10

Le pli financier contient :

- Une proposition détaillée des coûts estimatifs en francs CFA, indiquant les valeurs en **hors taxes et hors douanes**.

Les offres devront parvenir au siège de l'OAPI, au plus tard trente (30) jours à compter de la publication du présent appel d'offres, à l'adresse ci-après :

OAPI, Place de la Préfecture, B.P. 887 Yaoundé - Cameroun, Tél. +237 222 20 57 00.

Les soumissions peuvent également être transmises par mail à l'adresse ccm@oapi.int. Dans ce cas, les soumissionnaires protégeront leurs soumissions par un mot de passe.

7. MODALITE DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies d'un commun accord entre l'OAPI et l'adjudicataire. Aucun ajustement à la hausse du tarif initial ne sera accepté.

8. CRITERES DE NOTATION

L'OAPI choisira librement l'offre du soumissionnaire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

N°	LIBELLE	NOTE
1	Presentation Générale de l'offre	5
2	Expérience du prestataire et références des fournitures déjà effectués	35
3	Compréhension du besoin de l'OAPI	15
4	Agréments et autorisations du fabricant	10
5	Délai de livraison	5
S/TOTAL		70

6	Eléments de coût (conditions et facilités de paiement)	30
S/TOTAL		30
TOTAL		100

9. MODALITES D'EXECUTION DE LA FOURNITURE

La bonne exécution de ce projet se mesurera à travers :

- La livraison des boîtes conformes aux TDR ;
- Le respect du calendrier de livraison.

Les modalités pratiques d'exécution de ce marché seront définies dans un contrat à intervenir entre le prestataire retenu et l'OAPI.

La Direction Générale de l'OAPI